

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_115B

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	72
Votants	75
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 novembre 2020

LE 19 novembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

OPÉRATION URBAINE DE RÉNOVATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ISLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. VIROL, M. SERRE, M. BELLOTEAU, M. ROLLAND, M. MARC

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

OPÉRATION URBAINE DE RÉNOVATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la politique de développement économique, l'intérêt communautaire du Grand Périgueux comprend des composantes relatives à la politique locale du commerce. Il est notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Qu'il s'agit d'octroyer des subventions à des petites entreprises commerciales ou artisanales qui réalisent des travaux de rénovation de leurs locaux ou d'achat d'équipements. Une répartition des dossiers d'entreprises en co-financement se fait entre les différents financeurs : Etat (FISAC), Région, Département, et Grand Périgueux avec un taux d'intervention total de 25 ou 30 % (Filière prioritaire, secteur géographique prioritaire).

Que par une délibération en date du 19 octobre 2017, ont été approuvés la participation et le financement à hauteur de 63 000 € pour trois ans du Grand Périgueux au dispositif FISAC Pays de l'Isle. Au vu de son succès et du nombre de dossiers en cours de montage, les différents financeurs (Conseil départemental, EPCI, Région) ont prévu de dégager une enveloppe complémentaire.

Qu'aussi par une délibération en date du 5 décembre 2019, le Grand Périgueux a approuvé une enveloppe complémentaire de 35 000 € pour ce dispositif.

Considérant qu'au 1er juillet dernier, les entreprises qui n'ont pas réalisé les investissements subventionnés par du FISAC et qui n'ont pas déposé les dossiers de demande de paiement ont perdu leur subvention comme prévu dans le règlement d'intervention du FISAC Pays de l'Isle.

Soit, les dossiers suivants :

- *Cycles Mazeau* (Coulounieix-Chamiers) : 2 748,90€
- *SARL More Than Soap* (Bourgnac) : 2 245,63€ d'immobilier + 4 652,79€ de mobilier
- *Mon Petit Panier* (Agonac) : 1 625,50€
- *L'Envers du Décor* (St Astier) : 8 932,80€

Qu'un courrier recommandé sera envoyé à chacune des entreprises afin de leur notifier cette décision.

Soit un solde de 20 205,62€ à réaffecter aux nouveaux dossiers.

Considérant qu'une des actions validées dans le plan d'action de l'étude **Dynacom** commandé par Le Pays de l'Isle en Périgord consiste à accompagner les commerçants pour référencer leur entreprise sur *Google My Business*.

Que cet outil gratuit permet de gagner en visibilité et est devenu incontournable avec l'expansion du numérique.

Que cela leur permet de mettre en ligne les informations les concernant, comme leur adresse, leur numéro de téléphone, leurs heures d'ouverture, leur site web et même des photos de l'entreprise.

Qu'afin de garantir un maximum de visibilité aux entreprises du territoire et égale anticiper la mise en place de l'outil numérique prévu dans Dynaco entreprises qui le souhaitent à la création de leur profil *Google My Business*.

Que la CCI propose de former la chargée de mission OCMR à l'utilisation de l'outil afin d'assister ensuite les entreprises.

Considérant que lors du Comité d'agrément du 6 juillet 2020, le Grand périgueux a proposé de soutenir **deux projets d'artisans sur son territoire**. En cas de sous-réalisation, la subvention sera calculée au prorata des dépenses éligibles effectivement réalisées.

1/ Pet's Univers (Coulounieix-Chamiers)

Considérant que les activités proposées sont les prestations de toilette et la vente d'accessoires animaliers.

Qu'afin de répondre à une demande de clientèle, la commerçante a souhaité changer de localisation avec un meilleur emplacement et une surface complémentaire 120 m² (actuellement 60 m²), tout en développant des nouvelles prestations :

- L'hydrothérapie : Rééducation fonctionnelle de l'animal consistant à utiliser l'eau à des fins thérapeutiques par le biais d'un tapis roulant aquatique. Aucune entreprise ne propose cette prestation en Dordogne jusqu'à présent.
- La formation : attente d'agrément de formateur. Cinq personnes intéressées.
- Le toilettage libre-service : La surface du futur local permettra de mettre en place une pièce équipée réservée afin que les clients puissent toiletter eux-mêmes leur chien.

Montants des dépenses Éligibles :

- Immobilier (travaux) : 9 157,53 €
- Mobiliers : 14 842,47€

Taux d'intervention : 25 % du montant des assiettes des dépenses éligibles

Subvention accordée : 6 000 euros

- Participation du Grand Périgueux : 4 855,31 euros
- FISAC : 1 144,69€

2/ Les Fleurs de Marie (Vergt)

Considérant que l'activité de cette entreprise est composée d'une partie production horticole et maraîchère (Plantes à massif, plantes maraîchères, chrysanthèmes) et d'une partie vente.

Que le projet consiste à créer un nouveau bâtiment. Ces transformations vont permettre de réorganiser l'aménagement intérieur, l'installation d'un chauffage au bois granulés afin d'augmenter l'offre de plantes à commercialiser. Ces travaux permettront également des économies d'énergie et apporteront des conditions de travail optimales en respectant les normes.

Montants des dépenses Éligibles :

- Immobilier (travaux second œuvre) : 15 935,81 €
- Mobiliers : 5 628,60€

Taux d'intervention : 30 % du montant des assiettes des dépenses éligibles

Subvention accordée : 6 469,32 euros

- Participation du Grand Périgueux : 6 469,32 euros

- Solde de l'enveloppe du Grand Périgueux sur le dispositif FISAC Pays de l'Isle : 33 525,49 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention à l'entreprise de toilettage Pet's Univers à Coulounieix-Chamiers correspondante à 4 855,31 €
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Les Fleurs de Marie à Vergt correspondante à 6 469,32 €
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/12/2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2020	Périgueux, le 03/12/2020
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU